

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2019/45

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	29

L'An deux mille dix-neuf et le mardi 15 avril à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 2 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes BERGES, HELIP, TOUTU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, PAROIX, MARTIN, DOUX, COURTIE, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ.

Présent suppléants : M. CAILLEAUX, MONTOULIEU.

Mme MOURTEROT donne procuration à M. AUSSANT
Mme CLAVIER donne procuration à M. SARTHE
M. CARRERE donne procuration à M. MARTIN
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE
M. GARROCCQ donne procuration à M. SARRAILH

Secrétaire de séance : M. COURTIE

OBJET : AFFAIRES GENERALES - ADHESION A L'AUDAP – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

Par délibération n°2019/24 en date du 12 février 2019, la Communauté de Communes est devenu pour l'année 2019, membre de l'Agence d'Urbanisme Atlantiques & Pyrénées (AUDAP) qui est un outil technique partenarial (sous forme d'une association Loi 1901) au service des territoires.

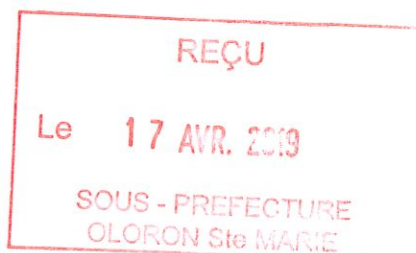
Pour être représenté à l'Assemblée Générale de l'AUDAP, il est proposé au Conseil Communautaire de nommer pour y siéger un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

ADOPTÉ le présent rapport,

DECIDE de nommer un représentant titulaire : M. CASAUBON Jean-Paul, Président,

DECIDE de nommer un représentant suppléant : M. LABERNADIE Patrick, Vice-Président chargé de l'Economie.



Par le Président et par délégation
Le Président J.-P. Casaubon
V. Président J. Martin

Le Président



Jean-Paul CASAUBON